



SOLIDARFLOP

**Association des citoyen(ne)s
contribuables et habitant(es) du Cher**

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2010

En application de l'article 13 de ses statuts, le Président a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 octobre dernier, en Mairie de Saint Germain du Puy son siège social, avec, inscrite à son ordre du jour, une éventuelle « mise en sommeil » de l'association, compte-tenu des évolutions locales et nationales constatées sur la question qui avait motivé sa création.

43 adhérents étaient présents ou représentés.

Maxime Camuzat, Président de l'association, a indiqué les raisons de cette assemblée, en reprenant les informations relatives aux évolutions survenues cette année, et qui avaient été abordées lors des deux réunions du Conseil d'Administration tenues au premier semestre, et comme cela venait d'être également le cas lors de celle qui se tenait quelques minutes avant cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Il proposa de valider la démarche proposée, qui n'est donc ni une dissolution, ni une « mise en sommeil » de l'association, mais une adaptation à la réalité de cet automne 2010. Après discussion, et après avoir notamment précisé que 60 Conseils Généraux, dont celui du Cher, avaient annoncé leur intention de demander à la justice le remboursement de ce que leur doit l'État, cette démarche fut approuvée.

Il a donc été décidé:

-qu'aller en justice, au nom de Solidarflop, n'était plus nécessaire, et que cette action devait être « mise en sommeil »;

-qu'il fallait par contre rester vigilant sur les suites que vont donner les 60 Départements à leur « intention » déclarée d'aller en justice;

-que Solidarflop devait poursuivre, voire renforcer, sa mission d'information et d'alerte des citoyens sur cette situation, et sur les conséquences déjà subies des mesures prises (suppression de la Taxe Professionnelle, gel des dotations de l'État aux Collectivités territoriales) et à venir (réforme dite des « Collectivités Territoriales » dont le débat est actuellement en cours au Parlement).

Cette démarche a été d'autant plus approuvée qu'il apparaît aux membres de Solidarflop, que l'actualité, marquée par les lois « réformant » les retraites, les Collectivités Territoriales etc..., résonne comme une remise en cause de toutes les avancées sociales du XXème siècle. Solidarflop doit poursuivre ainsi plus que jamais sa mission d'information, d'alerte et de « résistance » face à ces régressions.

Jean-Luc Pinson, Trésorier, après avoir évoqué la situation financière de l'association, a demandé aux adhérents d'aider au règlement des frais de l'avocat sollicité pour aller en justice, bien que l'abandon de la procédure ait été acté. Cette demande s'adresse également à tout autre citoyen non adhérent, qui souhaiterait ainsi aider Solidarflop.

Au terme de la réunion, les adhérents ont donc chargé les membres du bureau de poursuivre cette démarche essentielle, ayant noté que dans d'autres départements (comme celui du Nord avec l'association Solidar'cti), d'autres citoyens-contribuables s'étaient également engagés suivant l'exemple de Solidarflop.

le 15 novembre 2010

SOLIDARFLOP
Siège social: Mairie de Saint Germain du Puy, rue Joliot Curie (18390)
www.solidarflop.org
solidarflop@solidarflop.org